



Traité Ketouvot

Michna 8 - Chapitre 4

לא כתוב לה, אם תשתבעאי אפרילגנער ואותבען לוי לאנטו,
ובכלกรณת, אבדרנער למידיגטער, פיב, שהווע תנאי בית דין:

Bien que le mari ne se soit pas engagé par écrit à délivrer sa femme si elle était faite prisonnière, et à la reprendre ensuite pour femme, ou s'il s'agit d'une fille de Cohen à la ramener dans sa province, il y est contraint ; parce que c'est une condition juridique.



Questions au Rav Dayan (tome 6)

Ces questions, vous vous les êtes posées un jour, ou vous vous les poserez dans l'avenir...

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions